Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABAH PATRIMOINE — CABINET OPTION REEL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 10 RUE DES DAHLIAS — 95100 ARGENTEUIL

SIRET : 9 0 0 0 7 0 0 9 5 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122023 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	279 250	030 15 907	263 342	273 131
	Immobilisations financières* (1)		040	4 000	042	4 000	4 000
	Total I (5)		044	**283 250**	048 **15 907**	**267 342**	**277 131**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082	15	15
	Disponibilités		084	1 275	086	1 275	2 275
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	**1 290**	098	**1 290**	**2 290**
	Total général (I + II)		110	**284 540**	112 **15 907**	**268 633**	**279 421**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100	100
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	(16 746)	(7 560)
	Résultat de l'exercice	136	**(6 133)**	**(9 185)**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**(22 779)**	**(16 646)**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	256 118	268 741
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	505	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		
	Comptes courants d'associés	173	34 788	27 326
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**291 411**	**296 067**
	Total général (I + II + III)	180	**268 633**	**279 421**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	4 000	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SARL ABAH PATRIMOINE**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le 31122024 (1)	Exercice N-1 clos le 31122023 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises *	210		
Production vendue biens (dont export et livraisons intracommunautaires 209)	214		
Production vendue services * (dont export et livraisons intracommunautaires 215)	218	11 739	6 630
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production) (dont export et livraisons intracommunautaires 217)	222		
Production immobilisée *	224		
Subventions d'exploitation reçues	226		
Autres produits	230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**11 739**	**6 630**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
Variation de stock (marchandises) *	236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	2 963	2 068
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	244	1 119	1 076
Rémunérations du personnel *	250		
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	1 211	1 752
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)	254	9 789	6 118
Dotations aux provisions	256		
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)	262		
Total des charges d'exploitation (II)	264	**15 082**	**11 014**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	**(3 343)**	**(4 384)**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS			
Produits financiers (III)	280		
Produits exceptionnels (IV)	290		
Charges financières (V)	294	2 791	4 802
Charges exceptionnelles (Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347; Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348) (VI)	300		
Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	**(6 133)**	**(9 185)**
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314 **6 133**
Réintégrations			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
Provisions non déductibles*	322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	6 133	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
Entreprises nouvelles (44. sexies) 986; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	342		
ZFA NG (44 quaterdecies) 345; Investissements et souscriptions outre-mer 344; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
Zone franche urbaine (44 octies A) 987; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127; Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) 181			
dont divers* Créance due au report en arrière du déficit 346; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641	350		
dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			
dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648; Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		354
Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ANNUELLE DU 2 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le DEUX MARS, A QUINZE HEURES
Au siège social de la société ci-après nommée.

Société dénommée **ABAH PATRIMOINE**, Société familiale à responsabilité limitée au capital de 100 €, dont le siège est à ARGENTEUIL (95100), 10 rue des Dahlias, identifiée au SIREN sous le numéro 900070095 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE.

Les associés de la société familiale SARL ABAH PATRIMOINE, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire au siège social de la Société, sur convocation du président adressé par lettre simple aux associés.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance. Sont présents :

- Monsieur Alex André **HENRIQUES**,
 Propriétaire de 23% du capital de la société.

- Monsieur Antonio Joao **HENRIQUES**,
 Propriétaire de 54% du capital de la société.

- Monsieur Bruno Alexandre **HENRIQUES**,
 Propriétaire de 23% du capital de la société.

L'assemblée réunissant plus de la moitié des parts peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antonio HENRIQUES en sa qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Rapport de gestion et projets de résolutions.

Le Président déclare que ces documents ont été adressés aux associés et tenu à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus de la gérance.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions réglementées.

Le Président donne lecture aux associés du rapport de gestion.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale réunie le 2 mars 2025 a approuvé les comptes clos au 31 décembre 2024, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une perte de l'exercice qui se monte à 6 133 Euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les pertes de l'exercice, qui se montent à 6 133 Euro, sont affectés au compte « REPORT A NOUVEAU ».
Pour rappel, les exercices précédents affichaient un déficit de 9 185,00 € pour 2023,

6 773,00 € pour 2022,

788,00 € pour 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

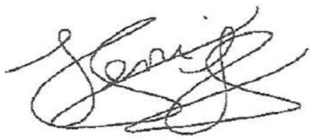
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par tous les associés présents.

Le Président,
Monsieur Antonio HENRIQUES



Monsieur Bruno HENRIQUES



Monsieur Alex HENRIQUES

